

**Délibération n° 135 du 23 juin 2016**  
**portant approbation du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie**

Historique :

Créée par : Délibération n° 135 du 23 juin 2016 portant approbation du schéma  
pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie

JONC du 5 juillet 2016  
Page 6489

**Article 1er : Définitions**

Aux sens de la présente délibération et du schéma qui y est annexé, on entend par :

- "transition énergétique" : le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergie à un modèle économique plus durable et structuré pour faire face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, d'évolution des prix, d'épuisement des ressources naturelles et de préservation de l'environnement ;

- "énergie primaire" : l'ensemble des produits énergétiques exploités directement ou importés tels que pétrole, gaz naturel, combustibles minéraux solides, biomasse, énergie solaire, énergie hydraulique, énergie éolienne ;

- "énergie finale" : l'énergie finale est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale après transformation, transport et pertes. L'énergie finale est en opposition à l'énergie primaire ;

- "gaz à effet de serre (GES)" : les gaz, tant naturels que d'origine humaine, présents dans l'atmosphère qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages, et à leur tour l'émettent dans l'atmosphère. Cette propriété est à l'origine de l'effet de serre ;

- "atténuation du changement climatique" : l'ensemble des interventions humaines visant à réduire à la source les émissions de gaz à effet de serre, ou augmenter le stockage de ces gaz en vue de limiter le réchauffement global de la planète.

**Article 2 : Objet**

Le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie constitue le cadre de la politique énergétique applicable pour les quinze prochaines années en Nouvelle-Calédonie.

Le schéma contribue à l'indépendance et à la sécurité énergétiques de la grande-terre et des îles. Il concourt au développement durable du territoire, à la cohésion sociale, à la compétitivité de l'activité économique et à la préservation de l'environnement.

**Article 3 : Champ d'application**

Le schéma pour la transition énergétique concerne l'ensemble des secteurs d'activité et couvre les thèmes suivants :

- l'importation, la production et la consommation d'énergie;

*Délibération n° 135 du 23 juin 2016*

*Mise à jour le 18/08/2017*

- l'atténuation du changement climatique.

#### **Article 4 : Les objectifs**

Les objectifs à atteindre d'ici 2030 sont fixés par rapport à une projection tendancielle définie dans le schéma annexé à la présente délibération :

1. consommations énergétiques :

- réduire de 20 % la consommation d'énergie primaire de la Nouvelle-Calédonie ;
- réduire de 25 % la consommation d'énergie finale de la Nouvelle-Calédonie, hors secteur de la mine et la métallurgie.

2. énergies renouvelables :

- atteindre une production d'origines renouvelables équivalente à la consommation électrique de la distribution publique ;
- atteindre l'autonomie électrique des îles Loyauté.

3. émissions de gaz à effet de serre :

- réduire de 10 % les émissions dans le secteur de la mine et la métallurgie ;
- réduire de 15 % les émissions dans le secteur du transport ;
- réduire de 35 % les émissions dans le secteur du résidentiel et tertiaire.

#### **Article 5 : Les orientations stratégiques**

Les orientations stratégiques fixées pour mener la politique énergétique de la Nouvelle-Calédonie sont définies comme suit :

1. adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique ;
2. concilier performances économiques des industries et réduction des impacts environnementaux ;
3. intensifier le recours aux énergies renouvelables;
4. permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable;
5. structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques ;
6. garantir un droit d'accès à l'énergie, en particulier pour les populations des territoires ruraux et insulaires, et lutter contre la précarité énergétique et climatique ;
7. soutenir la recherche et l'innovation pour renforcer l'efficacité des politiques énergétiques.

#### **Article 6 : Les leviers d'actions et les pistes d'actions**

*Délibération n° 135 du 23 juin 2016*

*Mise à jour le 18/08/2017*

Les leviers d'actions et les pistes d'actions, mentionnés dans le schéma ci-annexé, concourent à l'atteinte des objectifs et répondent aux orientations stratégiques fixés respectivement aux articles 4 et 5 de la présente délibération.

### **Article 7 : Dispositions de suivi et de révision**

Le gouvernement publie chaque année à l'attention du congrès de la Nouvelle-Calédonie un rapport d'activité relatif à la mise en œuvre du schéma pour la transition énergétique. Le rapport est rendu public.

Le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie est révisé tous les 5 ans.

Cette révision doit en particulier s'appuyer sur :

- un bilan des actions réalisées au regard des pistes d'action du schéma ;
- la mise à jour des scénarios de prospective définis dans le cadre du schéma ;
- la définition de nouveaux scénarios de prospective au regard des évolutions contextuelles.

A la lumière de ces éléments, la révision du schéma doit conduire à :

- la proposition d'objectifs actualisés ou de nouveaux objectifs ;
- la formulation éventuelle de nouvelles orientations stratégiques ou la reformulation des orientations existantes ;
- la proposition de plans d'action permettant l'atteinte des objectifs.

### **Article 8 : Dispositions pour les autres collectivités**

Dans leurs domaines de compétences et sur décision de leur organe délibérant, les provinces et les communes interviennent pour mettre en œuvre les objectifs et les orientations stratégiques du schéma pour la transition énergétique.

### **Article 9 : Dispositions diverses**

Dans le texte de la délibération modifiée n° 377 du 23 avril 2008 susvisée, les termes "schéma de l'énergie et du climat" sont remplacés par les termes "schéma pour la transition énergétique".

### **Article 10**

Le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, annexé à la présente délibération, est approuvé.

## **Article 11**

La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.



# SCHÉMA POUR LA TRANSITION ENERGITIQUE de la NOUVELLE-CALEDONIE

*ANNEXES*

# SOMMAIRE

<i>Annexe 1 : Propositions d'actions au niveau provincial .....</i>	5
<i>Annexe 2 : Propositions d'actions au niveau communal .....</i>	20

## Annexe 1 : Propositions d'actions au niveau provincial

Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie					
Focus sur la proposition de pistes d'actions au niveau provincial					
Secteurs	n°	Intitulés du levier d'actions	Collectivité		
			Gouvernement	Provinces	Communes
Métallurgie	LV3	<b>La compensation des émissions</b> Mise en place d'un cadre de compensation des émissions de gaz à effet de serre		•	
	LV5	<b>L'efficacité énergétique des procédés</b> Introduire des éco-conditionnalités dans les aides au développement des PME-PMI dans une démarche de maîtrise de l'énergie Identifier un dispositif financier pour les entreprises souhaitant réaliser des investissements concourants à la maîtrise de l'énergie Contribuer au programme de gestion, d'optimisation d'usage et de modernisation du matériel de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	•	•	•
Industrie légère, agriculture et pêche	LV6	<b>La valorisation des déchets</b> Valoriser les déchets agricoles et industriels (biomasse animale et végétale)	•	•	•
	LV7	<b>L'efficacité énergétique des bâtiments</b> Appliquer la réglementation énergétique des bâtiments Répondre à des appels à projets de bâtiments très performants en énergie Inclure dans les aides sociales des aides pour la réhabilitation des bâtiments avec une approche de maîtrise de l'énergie	•	•	•
Tertiaire	LV8	<b>L'efficacité énergétique des équipements</b> Inclure dans les aides sociales des aides pour l'acquisition d'équipements performants	•	•	•
	LV10	<b>La compétitivité des entreprises</b> Soutenir les entreprises souhaitant réaliser des investissements en lien avec la maîtrise de l'énergie	•	•	•
Transport & mobilité	LV 11	<b>L'écomobilité</b> Contribuer à améliorer les connaissances sur les comportements des usagers Accompagner les autorités responsables de l'organisation du transport sur les thématiques de l'écomobilité Inciter les entreprises et les administrations à optimiser les modes de déplacement de leur personnel Contribuer à renforcer le dispositif de covoiturage Contribuer à développer l'usage du vélo et du vélo à assistance électrique en zone urbaine Engager des formations à l'éco-conduite pour les professionnels Accompagner les communes pour intégrer les principes d'écomobilité dans la mise en œuvre des PUD	•	•	•
	LV12	<b>La performance du parc de véhicules</b> Assister les opérateurs de transport pour la réalisation des diagnostics énergétiques de leur flotte de véhicules	•	•	•
Énergies renouvelables	LV16	<b>Le cadre opérationnel</b> Mettre en place une feuille de route en matière de développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine provincial Étendre l'action des sociétés de développement et d'investissement au secteur des énergies renouvelables Identifier un dispositif financier pour les entreprises souhaitant réaliser des investissements dans des installations d'énergies renouvelables Mettre en place des financements participatifs		•	•
	LV18	<b>Une stratégie d'adaptation au changement climatique</b> Contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	•	•	•
Secteurs transverses	LV19	<b>La sensibilisation et la formation</b> Relayer les instruments de communication sur la maîtrise de l'énergie Contribuer au forum sur la maîtrise de l'énergie Accueillir le conseiller point info énergie à destination de la population et relayer les informations	•	•	•
	LV20	<b>L'aménagement durable</b> Accompagner les communes pour intégrer les principes d'aménagement durable dans la mise en œuvre des PUD Identifier et accompagner la réalisation de projets d'aménagement durable	•	•	•
Secteurs transverses	LV21	<b>L'exemplarité de la puissance publique</b> Réaliser des diagnostics énergétiques et les plans d'actions associés Introduire des objectifs énergétiques dans les procédures d'achats et de maintenance des véhicules Fixer des critères énergétiques dans les consultations pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti	•	•	•
	LV23	<b>La gouvernance</b> Adopter une stratégie de maîtrise de l'énergie avec l'appui de l'Agence de l'Énergie Adopter une délibération cadre qui reconnaît les orientations stratégiques du STENC et met en œuvre ces orientations suivant des leviers et pistes d'actions proposées		•	•

## Métallurgie

### Levier 4 : La compensation des émissions



- OS1 Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique
- OS4 Permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable

La compensation carbone consiste à financer un projet qui évite des émissions de CO2 (énergie d'origine renouvelable, efficacité énergétique,...), en quantité équivalente à l'ensemble ou à une partie des émissions de gaz à effet de serre propres à l'activité ou au projet.

La mise en place d'un cadre de compensation est donc un moyen pour les métallurgistes d'atteindre leurs objectifs de réduction en complément des mesures prises dans les plans de réduction proposés. Selon le cadre défini et le choix des projets éligibles, le mécanisme de compensation peut permettre d'encourager et d'accroître l'étendue des possibilités de réductions d'émissions dans des secteurs d'activités qui ne sont pas concernés par une obligation de réduction.

Enfin, ce cadre de compensation obligatoire pour les industries métallurgiques soumises à des objectifs de réduction de leurs émissions constitue également le premier pas vers la compensation carbone volontaire déjà présente dans de nombreux pays.

#### Les pistes d'actions :

Mise en place d'un cadre de compensation des émissions de gaz à effet de serre **\$\$\$\$** *MT*

#### Les acteurs :

Gouvernement – Provinces  
Métallurgistes

#### Le cadre opérationnel :

ICPE

## Industrie, agriculture et pêche

### Levier 5 : L'efficacité énergétique des procédés



OS2 Concilier performances économiques et réduction des impacts environnementaux  
OS4 Permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable

L'industrie est un secteur particulièrement concerné par la problématique de réduction des consommations énergétiques. Les consommations importantes des industries créent en effet une forte dépendance énergétique et des charges toujours plus conséquentes pour les industriels. Dans un contexte de compétition toujours plus accrue, la maîtrise des consommations énergétiques représente pour l'industrie un réel enjeu de compétitivité. Au-delà des questions environnementales, l'efficacité énergétique est donc un levier pour dynamiser le secteur.

Le secteur de l'industrie, et également les secteurs de l'agriculture et de la pêche possèdent pourtant des gisements d'économie d'énergie non négligeables. Des économies importantes sont réalisables grâce à la mise en œuvre de solutions organisationnelles (la chasse au gaspillage) et éprouvées (l'investissement dans des technologies existantes) mais également grâce à des solutions innovantes.

La mesure et le suivi des consommations d'énergie de l'activité sont les premières actions qui permettent, sans investissement lourd, de réduire significativement la consommation. Les industries et les exploitations agricoles peuvent également envisager le remplacement de leurs équipements par des équipements énergétiquement plus performants, déjà disponibles sur le marché. Le recours à ces technologies éprouvées lors du renouvellement des installations peut s'avérer tout à fait rentable compte tenu des économies d'énergies qui en résultent.

#### Les pistes d'actions :

Introduire des éco-conditionnalités dans les aides au développement des PME-PMI dans une démarche de maîtrise de l'énergie	\$\$\$\$	CT
Identifier un dispositif financier pour les entreprises souhaitant réaliser des investissements concourants à la maîtrise de l'énergie	\$\$\$\$	MT
Contribuer au programme de gestion, d'optimisation d'usage et de modernisation du matériel de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	\$\$\$\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
Provinces - Communes  
CCI - CANC

#### Le cadre opérationnel :

Mécanismes financiers - Subventions

## Industrie, agriculture et pêche

### Levier 6 : La valorisation des déchets



#### OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables

La biomasse est une source d'énergie renouvelable très peu utilisée en Nouvelle-Calédonie malgré un potentiel à première vue intéressant. En effet, le terme biomasse désigne un champ de matières très large : bois, déchets des industries de transformation du bois, déchets agricoles (pailles, lisiers, etc.), fraction fermentescible des déchets ménagers et des industries agro-alimentaires, biogaz de décharge ou encore produits de méthanisation (lisiers, boues d'épuration, décharges, etc.). Cette matière organique est exploitée grâce à des procédés thermiques (pyrolyse, gazéification, combustion directe) ou biochimiques (méthanisation) afin de produire de l'énergie. Les déchets urbains ou agricoles permettent ainsi d'alimenter des centrales thermiques ou des groupes électrogènes.

L'expérience internationale montre que de nombreux débouchés énergétiques sont envisageables à différentes échelles : utilisation d'huiles végétales pures pour les machines agricoles, valorisation énergétique (méthanisation et production d'électricité), etc. Aujourd'hui, grâce à ces débouchés la biomasse représente la deuxième source d'énergies renouvelables dans le monde.

Dans ce cadre, les secteurs agricole et industriel, à travers les quantités de déchets que les activités produisent, sont des cibles à privilégier. Ils permettraient d'accroître la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie tout en assurant une sécurité d'approvisionnement énergétique. Les ressources primaires disponibles dans les exploitations et les conditions techniques et économiques de leur valorisation doivent être étudiées et permettre l'établissement d'un plan de développement de la biomasse sur l'ensemble du territoire.

#### Les pistes d'actions :

La valorisation des déchets (biomasse animale et végétale)

\$\$\$\$

CT

#### Les acteurs :

Gouvernement - Provinces - Communes  
SIVOM - Synergie  
CCI - CANC

#### Le cadre opérationnel :

Etudes de faisabilité  
Appels à projet

## Résidentiel et tertiaire

### Levier 7 : L'efficacité énergétique des bâtiments



OS1 Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique  
OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables

Si le bâtiment ne constitue pas le secteur le plus grand consommateur d'énergie en raison de prépondérance du secteur métallurgique et de celui des transports ; il est celui pour lequel il existe la plus grande marge de manœuvre pour réduire significativement les consommations et donc les factures énergétiques, ce qui est notable dans un contexte de vie chère. En effet, compte tenu de l'importance des gisements évalués et surtout grâce à la disponibilité immédiate des technologies et techniques matures, le secteur du bâtiment peut contribuer efficacement à réduire les consommations et accroître le recours aux énergies renouvelables.

La mise en place d'une réglementation énergétique des bâtiments basée sur une architecture bioclimatique et le recours aux énergies renouvelables (solaire thermique) constitue le meilleur outil de réduction des consommations et engendre des impacts environnementaux et socio-économiques très positifs. Dans le prolongement de l'adoption d'une telle réglementation, la création d'un label pour identifier les bâtiments dotés de qualités énergétiques supérieures aux standards en vigueur, ainsi que le lancement de projets permettant de tester de nouvelles techniques constructives et de nouveaux matériaux sont des axes à privilégier. En parallèle, il est important de mettre en place des mesures incitatives car la prise en compte de l'approche bioclimatique et le recours au solaire thermique impliquent une hausse des coûts d'investissement. Pour autant, ces coûts sont amortis par les économies réalisées sur la facture énergétique. Il est donc important de lever le frein du poids de l'investissement initial en proposant des aides à l'acquisition adaptées.

#### Les pistes d'actions :

Appliquer la réglementation énergétique des bâtiments	\$\$\$\$	CT
Répondre à des appels à projet pour des bâtiments très performants sur le plan énergétique	\$\$\$	CT
Inclure dans les aides sociales des aides pour la réhabilitation des bâtiments avec une approche de maîtrise de l'énergie	\$\$\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
CMA – CCI  
AFBTP - IDCNC  
AFD - CDC

#### Le cadre opérationnel :

Délibération sur la réglementation énergétique  
Arrêté TCPPL  
Mécanismes financiers  
Appels à projet

## Résidentiel et tertiaire

### Levier 8 : L'efficacité énergétique des équipements



- OS1 Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique
- OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable
- OS6 Lutter contre la précarité énergétique et climatique

La hausse des consommations énergétiques dans le résidentiel et tertiaire est largement dépendante de la progression du taux d'équipements, qui résulte d'une amélioration du confort et d'une adaptation au contexte social, économique et sanitaire.

La multiplication des appareils électriques et particulièrement les technologies de l'information (ordinateurs, tablettes...) impliquent des usages plus nombreux et plus longs et contribuent ainsi à alourdir la facture d'électricité pour les consommateurs.

Hors de réels progrès d'efficacité énergétique ont été réalisés ces dernières années au niveau des équipements électriques, il est donc nécessaire pour mettre en œuvre une politique de maîtrise de l'énergie de travailler, en partie, sur l'efficacité énergétique des équipements.

La réussite d'une telle démarche repose à la fois sur la réglementation qui doit prévoir des normes minimales de rendement énergétique, sur l'affichage clair des consommations via une étiquette énergétique pour le consommateur et enfin sur des programmes d'aides à l'acquisition d'équipements plus performants.

#### Les pistes d'actions :

Inclure dans les aides sociales des aides pour l'acquisition d'équipements performants



MT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
Distributeurs et importateurs d'électroménager  
Provinces (filiales DEEE)

#### Le cadre opérationnel :

Délibération sur l'étiquette énergétique  
Normes énergétiques  
Mécanismes financiers

## Résidentiel et tertiaire

### Levier 10 : La compétitivité des entreprises



- OS2 Concilier performances économiques et réduction des impacts environnementaux
- OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables
- OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable

L'efficacité énergétique représente un potentiel d'économies considérable et représente donc un réel atout de compétitivité pour les entreprises. Les consommations énergétiques des entreprises sont parfois méconnues et les potentiels d'économies de fait non exploités. En effet, des mesures organisationnelles et l'investissement dans de la rénovation ou équipements performants permettent de diminuer significativement les consommations énergétiques qui, dans le tertiaire sont dominées par l'usage de l'électricité pour les besoins des technologies de l'information, de la climatisation et de la production d'eau chaude sanitaire.

Quel que soit le secteur d'activités concerné, l'outil indispensable de la maîtrise de l'énergie est le diagnostic énergétique qui permet à la fois, de connaître de façon précise et détaillée par usage, les consommations d'énergie (et donc leur coût), et d'autre part d'établir des programmes d'actions avec le coût et les bénéfices attendus. Avec ces éléments d'aide à la décision, il est possible de choisir les actions à entreprendre au regard des bénéfices souhaités et réduire ainsi sa facture énergétique.

#### Les pistes d'actions :

Soutenir les entreprises souhaitant réaliser des investissements en lien avec la maîtrise de l'énergie \$\$\$\$ *CT*

#### Les acteurs :

Gouvernement - Provinces - Communes  
ADEME – CCI

#### Le cadre opérationnel :

Mécanismes financiers - Subventions  
Appels à projet

## Transport et mobilité

### Levier 11 : Promouvoir l'écomobilité



OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable

Plus de 15% du total des émissions directes de gaz à effet de serre sont à attribuer au transport (routier, maritime, aérien domestique), ce qui en fait le 2ème secteur le plus émetteur du territoire.

Au-delà de l'aspect écologique prégnant, l'utilisation massive des voitures individuelles pour tous les trajets posent des problèmes de circulation, de temps de transport allongés et une détérioration de la qualité de vie face à l'augmentation des besoins en mobilité de la population.

Ces enjeux démontrent l'importance de repenser nos modes de déplacements. Il s'agit pour cela de promouvoir l'écomobilité en privilégiant des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, sûrs, sains et accessibles à tous, comme les transports alternatifs à la voiture (marche, vélo, transport en commun), l'optimisation de l'utilisation de la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, écoconduite) et des transports de marchandises (mutualisation logistique).

#### Les pistes d'actions :

Contribuer à améliorer les connaissances sur les comportements des usagers	\$\$\$\$	CT
Accompagner techniquement et financièrement les autorités responsables de l'organisation du transport sur les thématiques de l'écomobilité	\$\$\$	CT
Inciter les entreprises à optimiser les modes de déplacement de leur personnel	\$\$\$\$	CT
Contribuer à renforcer le dispositif de covoiturage à l'échelle du territoire	\$\$\$	CT
Contribuer à développer l'usage du vélo à assistance électrique en zone urbaine	\$\$\$\$	MT
Engager des formations à l'éco-conduite pour les professionnels et les particuliers	\$\$\$	MT
Accompagner les communes pour intégrer les principes d'écomobilité dans la mise en œuvre des PUD	\$\$\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
 Provinces - Communes – SIGN – SMTU – SMTI  
 Associations

#### Le cadre opérationnel :

Charte écomobilité d'engagement volontaire  
 Appels à projet  
 Formations

## Transport et mobilité

### Levier 12 : La performance du parc de véhicules



OS1 Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique  
OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable

L'amélioration du parc de véhicules roulant est facteur important de contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation de véhicules plus sobres et moins polluants est aussi un enjeu important pour la qualité de l'air et la protection de la santé.

L'amélioration du parc roulant repose sur l'encadrement de la qualité des véhicules neufs par la mise en place de normes sur les émissions de gaz d'échappement, sur le contrôle des émissions du parc existant et sur les incitations à acquérir des véhicules moins polluants (vignette écologique, bonus/malus, fiscalité applicable aux véhicules hybrides...).

Par ailleurs, il est fondamental d'orienter les consommateurs vers des véhicules moins énergivores et moins émetteurs qui correspondent à leurs besoins réels. Aujourd'hui, trop souvent les véhicules sont choisis uniquement en fonction de l'apparence et du coup d'achat portant ainsi bien souvent le choix vers des véhicules gourmands en énergie. Il faut donc sensibiliser les consommateurs aux enjeux environnementaux et au coût de l'utilisation (carburant, assurance) mais également rendre ces véhicules polluants moins attractifs à l'achat.

#### Les pistes d'actions :

Assister les opérateurs de transport pour la réalisation des diagnostics énergétiques de leur flotte de véhicules \$\$\$\$ *CT*

#### Les acteurs :

Gouvernement  
Associations consommateurs  
Professionnels de l'automobile

#### Le cadre opérationnel :

Règlementation qualité des véhicules  
Règlementation contrôle technique  
Appels à projet  
Fiscalité - TGI

## Energies renouvelables

### Levier 16 : Le cadre opérationnel



OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables

OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable

La production d'électricité d'origine renouvelable doit représenter en 2030, 100 % de la consommation électrique de la distribution publique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en place un cadre incitateur pour le développement de projets.

Pour accroître et pérenniser le développement de ces filières et construire ce cadre opérationnel incitatif, plusieurs facteurs sont à considérer. Les principaux leviers à mettre œuvre sont les suivants :

- l'affichage d'une volonté politique de donner une place significative aux énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique du territoire dans les vingt prochaines années ;
- la création d'un cadre de rémunération de la production d'origine renouvelable permettant d'intéresser les investisseurs de la filière mais également les particuliers et le secteur tertiaire ;
- la recherche d'une ingénierie financière adaptée au développement des projets de production d'énergie renouvelable qui permette l'implication des collectivités comme les communes.

#### Les pistes d'actions :

Mettre en place une feuille de route en matière de développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine provincial	\$\$\$	MT
Etendre l'action des sociétés de développement et d'investissement au secteur des énergies renouvelables	\$\$	CT
Identifier un dispositif financier pour les entreprises souhaitant réaliser des investissements dans des installations d'énergies renouvelables	\$\$\$	CT
Mettre en place des financements participatifs	\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement – Provinces - Communes  
Synergie  
Associations consommateurs

#### Le cadre opérationnel :

Arrêtés sur des tarifs d'achat adaptés en fonction des filières  
Appels d'offres – Appels à projet

## Climat

### Levier 18 : Une stratégie d'adaptation au changement climatique



OS2 Concilier performances économiques et réduction des impacts environnementaux

OS6 Lutter contre la précarité énergétique et climatique

Le message scientifique est clair : un réchauffement provoqué par l'accumulation de gaz à effet de serre générés par les activités humaines est déjà en cours ; des conséquences graves auront lieu, même si nous parvenons à maîtriser le phénomène. Il faut donc s'adapter pour vivre dans un climat modifié, celui d'aujourd'hui comme celui de demain : c'est ce en quoi consiste "l'adaptation au changement climatique".

La Nouvelle-Calédonie doit faire face, au même titre que les autres pays insulaires du Pacifique, aux conséquences du changement climatique, comme la montée du niveau de la mer ou les phénomènes climatiques extrêmes. Des mesures d'atténuation et de réduction des risques sont déjà prises et encouragées dans divers programmes. Toutefois, il n'existe pas à ce jour de stratégie pour s'adapter au changement climatique à l'échelle du pays. Afin de parvenir à l'élaboration d'une stratégie en matière d'adaptation au changement climatique, il est nécessaire d'apporter tout d'abord un éclairage précis sur les phénomènes atmosphériques et climatiques qui s'opèrent dans la région de la Nouvelle-Calédonie. Puis une réflexion plus large doit être menée avec l'ensemble des collectivités dans le but de définir cette stratégie d'adaptation qui doit notamment porter sur : la gestion de l'eau, la santé, les risques naturels, l'agriculture, le déplacement des populations... Les clés de la réussite d'une telle démarche reposent sur la mobilisation de toutes les parties prenantes dès le début et sur le long terme.

#### Les pistes d'actions :

Contribuer à l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique **\$\$\$\$** *CT*

#### Les acteurs :

Gouvernement – Coopération régionale  
 Provinces – Communes  
 Associations

#### Le cadre opérationnel :

Stratégie d'adaptation au changement climatique  
 Subventions

## Secteurs transverses

### Levier 19 : La sensibilisation et la formation



- OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables
- OS4 Permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable
- OS2 Concilier performances économiques et réduction des impacts environnementaux

La sensibilisation et la communication sur la maîtrise de l'énergie sont des tâches difficiles car le message doit bien expliquer la convergence entre les questions énergétiques, environnementales, économiques et sociétales, piliers du développement durable. La communication a deux objectifs, donner à l'ensemble des décideurs, des agents économiques, des organismes relais, des consommateurs, les informations qui leur permettent d'être des partenaires actifs de la politique de maîtrise de l'énergie et expliquer l'intérêt global d'une politique de l'énergie, à la fois pour l'économie, l'environnement et le développement social. Ces deux objectifs sont complémentaires car chaque acteur est à la fois promoteur potentiel, consommateur et citoyen. Les messages de la communication, doivent être déclinés et adaptés en fonction des "publics" auxquels ils s'adressent.

La formation constitue également un vecteur fondamental pour accompagner les professionnels dans la transition énergétique. La formation de l'ensemble acteurs est nécessaire pour leur permettre de mieux s'approprier les démarches et les outils pour la maîtrise de l'énergie. C'est aussi un fort vecteur de montée en compétences avec la formation aux nouveaux métiers du renouvelable.

#### Les pistes d'actions :

Relayer les instruments de communication sur la maîtrise de l'énergie	\$\$\$\$	CT
Contribuer au forum à venir sur la maîtrise de l'énergie	\$\$\$\$	MT
Accueillir le conseiller point info énergie pour le grand public et relayer ses informations	\$\$\$\$	CT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
 Provinces - Communes  
 CMA – IDFNC – AFBTP  
 Associations - Médias

#### Le cadre opérationnel :

Point Info Energie  
 Campagnes de communication  
 Formations initiales et continues

## Secteurs transverses

### Levier 20 : L'aménagement durable



OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables

OS5: Structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques

OS6 Lutter contre la précarité énergétique et climatique

L'aménagement du territoire constitue un enjeu prioritaire pour améliorer la qualité de vie et pour réduire les impacts énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

La notion d'« aménagement durable » est une notion récente vers laquelle la Nouvelle-Calédonie s'engage pour l'avenir, notamment au travers d'un document cadre de cohérence des politiques publiques : le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (NC 2025).

L'aménagement durable ne se limite pas à prendre en compte uniquement l'habitat, mais également les aspects relatifs au développement économique et social, la croissance économique d'une ville ou d'un quartier dans le respect de l'équité sociale, les problématiques de mobilité, la consommation énergétique, l'environnement ainsi que la préservation du patrimoine culturel.

La prise en compte de l'ensemble de ces aspects implique une définition des projets d'aménagement très en amont avec les maîtres d'ouvrage et les aménageurs. Les aménageurs doivent ainsi disposer de grands principes d'aménagement durable qui, sur le plan énergétique, portent notamment sur le choix, l'organisation, la répartition des espaces et des activités pour minimiser les déplacements sans pénaliser les habitants et le choix d'objectifs énergétiques pour l'émergence d'ensembles urbains conformes aux besoins et au confort des usagers (offre de logements performants, services de proximité, communication numérique).

#### Les pistes d'actions :

Accompagner les communes à intégrer les principes d'aménagement durable dans la mise en œuvre des PUD	\$\$\$\$	CT
Identifier et accompagner la réalisation de projets d'aménagement durable	\$\$\$	CT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
 Provinces - Communes  
 SEMAGGLO – SECAL

#### Le cadre opérationnel :

Démarche AEU2 (approche environnemental de l'urbanisme)

## Secteurs transverses

### Levier 21 : L'exemplarité de la puissance publique



OS4 Permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable  
 OS5 Structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques

Les acteurs publics doivent avoir un rôle de pilotage mais également d'exemplarité pour répondre aux défis énergétiques. Plus qu'une raison d'éthique pour les administrations qui se doivent d'être transparentes et irréprochables, l'exemplarité en matière d'efficacité énergétique répond également à une question économique.

En Nouvelle-Calédonie, les achats publics représentent près de 25% du PIB. L'intégration de critères d'efficacité énergétique dans la commande publique peut donc influencer de façon significative l'évolution des pratiques, contribuer au développement du marché des éco-produits et réduire les factures énergétiques des acteurs publics.

De même, dans la gestion de leur patrimoine bâti, dans l'éclairage public et dans la gestion de leurs déplacements, les partenaires publics doivent être exemplaires. Pour cela, ils doivent prendre en compte des critères de performance énergétique et adopter une approche en coût global, c'est-à-dire intégrer les coûts liés à l'utilisation.

L'exemplarité de la puissance publique peut ainsi constituer une vitrine et un vecteur de communication sur les enjeux énergétique et une source d'économies importante.

#### Les pistes d'actions :

Réaliser des diagnostics énergétiques et les plans d'actions associés	\$\$\$\$	CT
Introduire des objectifs énergétiques dans les procédures d'achats et de maintenance des véhicules	\$\$\$\$	CT
Fixer des critères énergétiques dans les consultations pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti	\$\$\$\$	LT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
 Provinces - Communes – SIGN – SMTU – SMTI  
 Associations

#### Le cadre opérationnel :

Charte écomobilité d'engagement volontaire  
 Appels à projet  
 Formations

## Secteurs transverses

### Levier 23 : La gouvernance



OS5 Structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques

La maîtrise de l'énergie n'est pas une activité sectorielle spécifique du secteur énergétique, mais est une démarche qui fait appel à différents secteurs d'activités. Cette "transversalité" se traduit dans la conception et la mise en œuvre des programmes par la nécessaire concertation et le partenariat avec les décideurs des différents secteurs d'activités.

La réussite d'une politique de maîtrise de l'énergie repose sur la bonne articulation entre l'action des pouvoirs publics, la mobilisation des partenaires et des agents économiques et le fonctionnement du marché. Le rôle et la responsabilité des pouvoirs publics sont de créer le dispositif et les moyens qui permettent que la maîtrise de l'énergie soit partie intégrante de toutes les activités afin d'assurer un véritable service public pour la transition énergétique. La mise en place d'une structure dédiée, facilement identifiable et accessible par les différents acteurs est nécessaire afin promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès de l'ensemble des importateurs, producteurs, sociétés de service et consommateurs d'énergie.

Par ailleurs, les besoins en électricité constituant une grande partie des besoins en énergie de la distribution publique, il est opportun de s'interroger sur l'organisation actuelle du marché de l'électricité et les évolutions souhaitables pour le pays. Ces questions doivent se poser à différents niveaux du système électrique : la production, la distribution et la fourniture d'électricité.

#### Les pistes d'actions :

Adopter une stratégie de maîtrise de l'énergie avec l'appui de l'agence de l'énergie	\$\$\$\$	MT
Adopter une délibération cadre qui reconnaît les orientations stratégiques du STENC et met en œuvre ces orientations suivant des leviers et pistes d'actions proposées	\$\$\$\$	CT

#### Les acteurs :

Gouvernement - Provinces – Communes

#### Le cadre opérationnel :

Délibération création d'un établissement public  
 Délibération taux de la taxe  
 Etudes

## Annexe 2 : Propositions d'actions au niveau communal

Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie					
Focus sur la proposition de pistes d'actions au niveau communal					
Secteurs	n°	Intitulés du levier d'actions	Collectivité		
			Gouvernement	Provinces	Communes
Industrie légère, agriculture et pêche	<b>LV5 L'efficacité énergétique des procédés</b>	Introduire des éco-conditionnalités dans les aides au développement des PME-PMI dans une démarche de maîtrise de l'énergie	•	•	•
		Identifier un dispositif financier pour les entreprises souhaitant réaliser des investissements concourants à la maîtrise de l'énergie	•	•	•
		Contribuer au futur espace de conseil intercommunal sur l'énergie spécifique à l'agriculture	•	•	•
	<b>LV6 La valorisation des déchets</b>	Valoriser les déchets agricoles et industriels (biomasse animale et végétale)	•	•	•
Tertiaire	<b>LV7 L'efficacité énergétique des bâtiments</b>	Appliquer la réglementation énergétique des bâtiments	•	•	•
		Inciter les entreprises et les administrations à optimiser les modes de déplacement de leur personnel	•	•	•
		Répondre à des appels à projets de bâtiments très performants en énergie	•	•	•
		Inclure dans les aides sociales des aides pour la réhabilitation des bâtiments avec une approche de maîtrise de l'énergie	•	•	•
	<b>LV8 L'efficacité énergétique des équipements</b>	Inclure dans les aides sociales des aides pour l'acquisition d'équipements performants	•	•	•
	<b>LV10 La compétitivité des entreprises</b>	Identifier un dispositif financier pour les entreprises souhaitant réaliser des investissements en lien avec la maîtrise de l'énergie	•	•	•
Transport & mobilité	<b>LV11 L'écomobilité</b>	Contribuer à améliorer les connaissances sur les comportements des usagers	•	•	•
		Elaborer un schéma des modes doux	•	•	•
		Inciter les entreprises et les administrations à optimiser les modes de déplacement de leur personnel	•	•	•
		Contribuer à renforcer le dispositif de covoiturage	•	•	•
		Développer l'usage du vélo et du vélo à assistance électrique en zone urbaine	•	•	•
		Engager des formations à l'éco-conduite pour les professionnels	•	•	•
		Mettre en place une offre de transport à la demande (TAD) dans les zones rurales	•	•	•
		Lancer des diagnostics énergétiques et des appels à projet dans le transport maritime	•	•	•
	<b>LV12 La performance du parc de véhicules</b>	Intégrer les principes d'écomobilité dans la mise en œuvre des PUD	•	•	•
		Assister les opérateurs de transport pour la réalisation des diagnostics énergétiques de leur flotte de véhicules	•	•	•
Énergies renouvelables	<b>LV16 Le cadre opérationnel</b>	Mettre en place une feuille de route en matière de développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal		•	•
		Mettre en place des financements participatifs	•	•	•
Climat	<b>LV18 Une stratégie d'adaptation au changement climatique</b>	Contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	•	•	•
Secteurs transverses	<b>LV19 La sensibilisation et la formation</b>	Relayer les instruments de communication sur la maîtrise de l'énergie	•	•	•
		Contribuer au forum sur la maîtrise de l'énergie	•	•	•
		Accueillir le conseiller point info énergie à destination de la population et relayer les informations	•	•	•
	<b>LV20 L'aménagement durable</b>	Intégrer les principes d'aménagement durable dans les PUD	•	•	•
		Identifier et accompagner la réalisation de projets d'aménagement durable	•	•	•
	<b>LV21 L'exemplarité de la puissance publique</b>	Réaliser des diagnostics énergétiques et les plans d'actions associés	•	•	•
		Lancer des appels à projets sur la rénovation d'éclairage performant des espaces publics	•	•	•
		Introduire des objectifs énergétiques dans les procédures d'achats et de maintenance des véhicules	•	•	•
	Fixer des critères énergétiques dans les consultations pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti	•	•	•	
	<b>LV23 La gouvernance</b>	Adopter une stratégie de maîtrise de l'énergie avec l'appui de l'Agence de l'Énergie		•	•
		Adopter une délibération cadre qui reconnaît les orientations stratégiques du STENC et met en œuvre ces orientations suivant des leviers et pistes d'actions proposées		•	•

## Industrie, agriculture et pêche

### Levier 5 : L'efficacité énergétique des procédés



OS2 Concilier performances économiques et réduction des impacts environnementaux  
OS4 Permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable

L'industrie est un secteur particulièrement concerné par la problématique de réduction des consommations énergétiques. Les consommations importantes des industries créent en effet une forte dépendance énergétique et des charges toujours plus conséquentes pour les industriels. Dans un contexte de compétition toujours plus accrue, la maîtrise des consommations énergétiques représente pour l'industrie un réel enjeu de compétitivité. Au-delà des questions environnementales, l'efficacité énergétique est donc un levier pour dynamiser le secteur.

Le secteur de l'industrie, et également les secteurs de l'agriculture et de la pêche possèdent pourtant des gisements d'économie d'énergie non négligeables. Des économies importantes sont réalisables grâce à la mise en œuvre de solutions organisationnelles (la chasse au gaspillage) et éprouvées (l'investissement dans des technologies existantes) mais également grâce à des solutions innovantes.

La mesure et le suivi des consommations d'énergie de l'activité sont les premières actions qui permettent, sans investissement lourd, de réduire significativement la consommation. Les industries et les exploitations agricoles peuvent également envisager le remplacement de leurs équipements par des équipements énergétiquement plus performants, déjà disponibles sur le marché. Le recours à ces technologies éprouvées lors du renouvellement des installations peut s'avérer tout à fait rentable compte tenu des économies d'énergies qui en résultent.

#### Les pistes d'actions :

Introduire des éco-conditionnalités dans les aides au développement des PME-PMI dans une démarche de maîtrise de l'énergie	\$\$\$\$	CT
Identifier un dispositif financier pour les entreprises souhaitant réaliser des investissements concourants à la maîtrise de l'énergie	\$\$	MT
Contribuer au programme de gestion, d'optimisation d'usage et de modernisation du matériel de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	\$\$\$\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
Provinces - Communes  
CCI - CANC

#### Le cadre opérationnel :

Mécanismes financiers - Subventions

## Industrie, agriculture et pêche

### Levier 6 : La valorisation des déchets



#### OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables

La biomasse est une source d'énergie renouvelable très peu utilisée en Nouvelle-Calédonie malgré un potentiel à première vue intéressant. En effet, le terme biomasse désigne un champ de matières très large : bois, déchets des industries de transformation du bois, déchets agricoles (pailles, lisiers, etc.), fraction fermentescible des déchets ménagers et des industries agro-alimentaires, biogaz de décharge ou encore produits de méthanisation (lisiers, boues d'épuration, décharges, etc.). Cette matière organique est exploitée grâce à des procédés thermiques (pyrolyse, gazéification, combustion directe) ou biochimiques (méthanisation) afin de produire de l'énergie. Les déchets urbains ou agricoles permettent ainsi d'alimenter des centrales thermiques ou des groupes électrogènes.

L'expérience internationale montre que de nombreux débouchés énergétiques sont envisageables à différentes échelles : utilisation d'huiles végétales pures pour les machines agricoles, valorisation énergétique (méthanisation et production d'électricité), etc. Aujourd'hui, grâce à ces débouchés la biomasse représente la deuxième source d'énergies renouvelables dans le monde.

Dans ce cadre, les secteurs agricole et industriel, à travers les quantités de déchets que les activités produisent, sont des cibles à privilégier. Ils permettraient d'accroître la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie tout en assurant une sécurité d'approvisionnement énergétique. Les ressources primaires disponibles dans les exploitations et les conditions techniques et économiques de leur valorisation doivent être étudiées et permettre l'établissement d'un plan de développement de la biomasse sur l'ensemble du territoire.

#### Les pistes d'actions :

La valorisation des déchets (biomasse animale et végétale)

\$\$\$

CT

#### Les acteurs :

Gouvernement -Provinces - Communes  
SIVOM - Synergie  
CCI - CANC

#### Le cadre opérationnel :

Etudes de faisabilité  
Appels à projet

## Résidentiel et tertiaire

### Levier 7 : L'efficacité énergétique des bâtiments



OS1 Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique  
OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables

Si le bâtiment ne constitue pas le secteur le plus grand consommateur d'énergie en raison de prépondérance du secteur métallurgique et de celui des transports ; il est celui pour lequel il existe la plus grande marge de manœuvre pour réduire significativement les consommations et donc les factures énergétiques, ce qui est notable dans un contexte de vie chère. En effet, compte tenu de l'importance des gisements évalués et surtout grâce à la disponibilité immédiate des technologies et techniques matures, le secteur du bâtiment peut contribuer efficacement à réduire les consommations et accroître le recours aux énergies renouvelables.

La mise en place d'une réglementation énergétique des bâtiments basée sur une architecture bioclimatique et le recours aux énergies renouvelables (solaire thermique) constitue le meilleur outil de réduction des consommations et engendre des impacts environnementaux et socio-économiques très positifs. Dans le prolongement de l'adoption d'une telle réglementation, la création d'un label pour identifier les bâtiments dotés de qualités énergétiques supérieures aux standards en vigueur, ainsi que le lancement de projets permettant de tester de nouvelles techniques constructives et de nouveaux matériaux sont des axes à privilégier. En parallèle, il est important de mettre en place des mesures incitatives car la prise en compte de l'approche bioclimatique et le recours au solaire thermique impliquent une hausse des coûts d'investissement. Pour autant, ces coûts sont amortis par les économies réalisées sur la facture énergétique. Il est donc important de lever le frein du poids de l'investissement initial en proposant des aides à l'acquisition adaptées.

#### Les pistes d'actions :

Appliquer la réglementation énergétique des bâtiments	\$\$\$\$	CT
Répondre à des appels à projet pour des bâtiments très performants sur le plan énergétique	\$\$\$	CT
Inclure dans les aides sociales des aides pour la réhabilitation des bâtiments avec une approche de maîtrise de l'énergie	\$\$\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
CMA – CCI  
AFBTP - IDCNC  
AFD - CDC

#### Le cadre opérationnel :

Délibération sur la réglementation énergétique  
Arrêté TCPPL  
Mécanismes financiers  
Appels à projet

## Résidentiel et tertiaire

### Levier 8 : L'efficacité énergétique des équipements



- OS1 Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique
- OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable
- OS6 Lutter contre la précarité énergétique et climatique

La hausse des consommations énergétiques dans le résidentiel et tertiaire est largement dépendante de la progression du taux d'équipements, qui résulte d'une amélioration du confort et d'une adaptation au contexte social, économique et sanitaire.

La multiplication des appareils électriques et particulièrement les technologies de l'information (ordinateurs, tablettes...) impliquent des usages plus nombreux et plus longs et contribuent ainsi à alourdir la facture d'électricité pour les consommateurs.

Hors de réels progrès d'efficacité énergétique ont été réalisés ces dernières années au niveau des équipements électriques, il est donc nécessaire pour mettre en œuvre une politique de maîtrise de l'énergie de travailler, en partie, sur l'efficacité énergétique des équipements.

La réussite d'une telle démarche repose à la fois sur la réglementation qui doit prévoir des normes minimales de rendement énergétique, sur l'affichage clair des consommations via une étiquette énergétique pour le consommateur et enfin sur des programmes d'aides à l'acquisition d'équipements plus performants. de prix,

#### Les pistes d'actions :

Inclure dans les aides sociales des aides pour l'acquisition d'équipements performants \$\$\$\$ *MT*

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
Distributeurs et importateurs d'électroménager  
Provinces (filiales DEEE)

#### Le cadre opérationnel :

Délibération sur l'étiquette énergétique  
Normes énergétiques  
Mécanismes financiers

## Résidentiel et tertiaire

### Levier 10 : La compétitivité des entreprises



- OS2 Concilier performances économiques et réduction des impacts environnementaux
- OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables
- OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable

L'efficacité énergétique représente un potentiel d'économies considérable et représente donc un réel atout de compétitivité pour les entreprises. Les consommations énergétiques des entreprises sont parfois méconnues et les potentiels d'économies de fait non exploités. En effet, des mesures organisationnelles et l'investissement dans de la rénovation ou équipements performants permettent de diminuer significativement les consommations énergétiques qui, dans le tertiaire sont dominées par l'usage de l'électricité pour les besoins des technologies de l'information, de la climatisation et de la production d'eau chaude sanitaire.

Quel que soit le secteur d'activités concerné, l'outil indispensable de la maîtrise de l'énergie est le diagnostic énergétique qui permet à la fois, de connaître de façon précise et détaillée par usage, les consommations d'énergie (et donc leur coût), et d'autre part d'établir des programmes d'actions avec le coût et les bénéfices attendus. Avec ces éléments d'aide à la décision, il est possible de choisir les actions à entreprendre au regard des bénéfices souhaités et réduire ainsi sa facture énergétique.

#### Les pistes d'actions :

Soutenir les entreprises souhaitant réaliser des investissements en lien avec la maîtrise de l'énergie \$\$\$\$ *CT*

#### Les acteurs :

Gouvernement - Provinces - Communes  
ADEME – CCI

#### Le cadre opérationnel :

Mécanismes financiers - Subventions  
Appels à projet

## Transport et mobilité

### Levier 11 : Promouvoir l'écomobilité



OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable

Plus de 15% du total des émissions directes de gaz à effet de serre sont à attribuer au transport (routier, maritime, aérien domestique), ce qui en fait le 2ème secteur le plus émetteur du territoire. Au-delà de l'aspect écologique prégnant, l'utilisation massive des voitures individuelles pour tous les trajets posent des problèmes de circulation, de temps de transport allongés et une détérioration de la qualité de vie face à l'augmentation des besoins en mobilité de la population.

Ces enjeux démontrent l'importance de repenser nos modes de déplacements. Il s'agit pour cela de promouvoir l'écomobilité en privilégiant des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, sûrs, sains et accessibles à tous, comme les transports alternatifs à la voiture (marche, vélo, transport en commun), l'optimisation de l'utilisation de la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, écoconduite) et des transports de marchandises (mutualisation logistique).

#### Les pistes d'actions :

Contribuer à améliorer les connaissances sur les comportements des usagers	\$\$\$\$	CT
Elaborer un schéma des modes doux	\$\$\$\$	CT
Inciter les entreprises à optimiser les modes de déplacement de leur personnel	\$\$\$\$	CT
Contribuer à renforcer le dispositif de covoiturage à l'échelle du territoire	\$\$\$\$	CT
Contribuer à développer l'usage du vélo à assistance électrique en zone urbaine	\$\$\$\$	MT
Engager des formations à l'éco-conduite pour les professionnels et les particuliers	\$\$\$\$	MT
Intégrer les principes d'écomobilité dans la mise en œuvre des PUD	\$\$\$\$	MT
Mettre en place une offre de transport à la demande (TAD) dans les zones rurales	\$\$\$\$	CT
Lancer des diagnostics énergétiques et des appels à projet dans le transport maritime	\$\$\$\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
 Provinces - Communes – SIGN – SMTU – SMTI  
 Associations

#### Le cadre opérationnel :

Charte écomobilité d'engagement volontaire  
 Appels à projet  
 Formations

## Transport et mobilité

### Levier 12 : La performance du parc de véhicules



- OS1 Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique
- OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable

L'amélioration du parc de véhicules roulant est facteur important de contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation de véhicules plus sobres et moins polluants est aussi un enjeu important pour la qualité de l'air et la protection de la santé.

L'amélioration du parc roulant repose sur l'encadrement de la qualité des véhicules neufs par la mise en place de normes sur les émissions de gaz d'échappement, sur le contrôle des émissions du parc existant et sur les incitations à acquérir des véhicules moins polluants (vignette écologique, bonus/malus, fiscalité applicable aux véhicules hybrides...).

Par ailleurs, il est fondamental d'orienter les consommateurs vers des véhicules moins énergivores et moins émetteurs qui correspondent à leurs besoins réels. Aujourd'hui, trop souvent les véhicules sont choisis uniquement en fonction de l'apparence et du coup d'achat portant ainsi bien souvent le choix vers des véhicules gourmands en énergie. Il faut donc sensibiliser les consommateurs aux enjeux environnementaux et au coût de l'utilisation (carburant, assurance) mais également rendre ces véhicules polluants moins attractifs à l'achat.

#### Les pistes d'actions :

Assister les opérateurs de transport pour la réalisation des diagnostics énergétiques de leur flotte de véhicules \$\$\$\$ CT

#### Les acteurs :

Gouvernement  
Associations consommateurs  
Professionnels de l'automobile

#### Le cadre opérationnel :

Règlementation qualité des véhicules  
Règlementation contrôle technique  
Appels à projet  
Fiscalité - TGI

## Energies renouvelables

### Levier 16 : Le cadre opérationnel



OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables

OS4 Permettre à chacun d'être un acteur éco-responsable

La production d'électricité d'origine renouvelable doit représenter en 2030, 100 % de la consommation électrique de la distribution publique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en place un cadre incitateur pour le développement de projets.

Pour accroître et pérenniser le développement de ces filières et construire ce cadre opérationnel incitatif, plusieurs facteurs sont à considérer. Les principaux leviers à mettre œuvre sont les suivants :

- l'affichage d'une volonté politique de donner une place significative aux énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique du territoire dans les vingt prochaines années ;
- la création d'un cadre de rémunération de la production d'origine renouvelable permettant d'intéresser les investisseurs de la filière mais également les particuliers et le secteur tertiaire ;
- la recherche d'une ingénierie financière adaptée au développement des projets de production d'énergie renouvelable qui permette l'implication des collectivités comme les communes.

#### Les pistes d'actions :

Mettre en place une feuille de route en matière de développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine provincial	\$\$\$	MT
Mettre en place des financements participatifs	\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement – Provinces - Communes  
Synergie  
Associations consommateurs

#### Le cadre opérationnel :

Arrêtés sur des tarifs d'achat adaptés en fonction des filières  
Appels d'offres – Appels à projet

## Climat

### Levier 18 : Une stratégie d'adaptation au changement climatique



OS2 Concilier performances économiques et réduction des impacts environnementaux

OS6 Lutter contre la précarité énergétique et climatique

Le message scientifique est clair : un réchauffement provoqué par l'accumulation de gaz à effet de serre générés par les activités humaines est déjà en cours ; des conséquences graves auront lieu, même si nous parvenons à maîtriser le phénomène. Il faut donc s'adapter pour vivre dans un climat modifié, celui d'aujourd'hui comme celui de demain : c'est ce en quoi consiste "l'adaptation au changement climatique".

La Nouvelle-Calédonie doit faire face, au même titre que les autres pays insulaires du Pacifique, aux conséquences du changement climatique, comme la montée du niveau de la mer ou les phénomènes climatiques extrêmes. Des mesures d'atténuation et de réduction des risques sont déjà prises et encouragées dans divers programmes. Toutefois, il n'existe pas à ce jour de stratégie pour s'adapter au changement climatique à l'échelle du pays. Afin de parvenir à l'élaboration d'une stratégie en matière d'adaptation au changement climatique, il est nécessaire d'apporter tout d'abord un éclairage précis sur les phénomènes atmosphériques et climatiques qui s'opèrent dans la région de la Nouvelle-Calédonie. Puis une réflexion plus large doit être menée avec l'ensemble des collectivités dans le but de définir cette stratégie d'adaptation qui doit notamment porter sur : la gestion de l'eau, la santé, les risques naturels, l'agriculture, le déplacement des populations... Les clés de la réussite d'une telle démarche reposent sur la mobilisation de toutes les parties prenantes dès le début et sur le long terme.

#### Les pistes d'actions :

Contribuer à l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique **\$\$\$\$** CT

#### Les acteurs :

Gouvernement – Coopération régionale  
Provinces – Communes  
Associations

#### Le cadre opérationnel :

Stratégie d'adaptation au changement climatique  
Subventions

## Secteurs transverses

### Levier 19 : La sensibilisation et la formation



- OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables
- OS4 Permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable
- OS2 Concilier performances économiques et réduction des impacts environnementaux

La sensibilisation et la communication sur la maîtrise de l'énergie sont des tâches difficiles car le message doit bien expliquer la convergence entre les questions énergétiques, environnementales, économiques et sociétales, piliers du développement durable. La communication a deux objectifs, donner à l'ensemble des décideurs, des agents économiques, des organismes relais, des consommateurs, les informations qui leur permettent d'être des partenaires actifs de la politique de maîtrise de l'énergie et expliquer l'intérêt global d'une politique de l'énergie, à la fois pour l'économie, l'environnement et le développement social. Ces deux objectifs sont complémentaires car chaque acteur est à la fois promoteur potentiel, consommateur et citoyen. Les messages de la communication, doivent être déclinés et adaptés en fonction des "publics" auxquels ils s'adressent.

La formation constitue également un vecteur fondamental pour accompagner les professionnels dans la transition énergétique. La formation de l'ensemble acteurs est nécessaire pour leur permettre de mieux s'approprier les démarches et les outils pour la maîtrise de l'énergie. C'est aussi un fort vecteur de montée en compétences avec la formation aux nouveaux métiers du renouvelable.

#### Les pistes d'actions :

Relayer les instruments de communication sur la maîtrise de l'énergie	\$\$\$\$	CT
Contribuer au forum à venir sur la maîtrise de l'énergie	\$\$\$\$	MT
Accueillir le conseiller point info énergie pour le grand public et relayer ses informations	\$\$\$\$	CT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
 Provinces - Communes  
 CMA – IDFNC – AFBTP  
 Associations - Médias

#### Le cadre opérationnel :

Point Info Energie  
 Campagnes de communication  
 Formations initiales et continues

## Secteurs transverses

### Levier 20 : L'aménagement durable



OS3 Intensifier le recours aux énergies renouvelables

OS5: Structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques

OS6 Lutter contre la précarité énergétique et climatique

L'aménagement du territoire constitue un enjeu prioritaire pour améliorer la qualité de vie et pour réduire les impacts énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

La notion d'« aménagement durable » est une notion récente vers laquelle la Nouvelle-Calédonie s'engage pour l'avenir, notamment au travers d'un document cadre de cohérence des politiques publiques : le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (NC 2025).

L'aménagement durable ne se limite pas à prendre en compte uniquement l'habitat, mais également les aspects relatifs au développement économique et social, la croissance économique d'une ville ou d'un quartier dans le respect de l'équité sociale, les problématiques de mobilité, la consommation énergétique, l'environnement ainsi que la préservation du patrimoine culturel.

La prise en compte de l'ensemble de ces aspects implique une définition des projets d'aménagement très en amont avec les maîtres d'ouvrage et les aménageurs. Les aménageurs doivent ainsi disposer de grands principes d'aménagement durable qui, sur le plan énergétique, portent notamment sur le choix, l'organisation, la répartition des espaces et des activités pour minimiser les déplacements sans pénaliser les habitants et le choix d'objectifs énergétiques pour l'émergence d'ensembles urbains conformes aux besoins et au confort des usagers (offre de logements performants, services de proximité, communication numérique).

#### Les pistes d'actions :

Intégrer les principes d'aménagement durable dans la mise en œuvre des PUD	\$\$\$\$	CT
Identifier et accompagner la réalisation de projets d'aménagement durable	\$\$\$\$	CT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
 Provinces - Communes  
 SEMAGGLO – SECAL

#### Le cadre opérationnel :

Démarche AEU2 (approche environnemental de l'urbanisme)

## Secteurs transverses

### Levier 21 : L'exemplarité de la puissance publique



OS4 Permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable  
 OS5 Structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques

Les acteurs publics doivent avoir un rôle de pilotage mais également d'exemplarité pour répondre aux défis énergétiques. Plus qu'une raison d'éthique pour les administrations qui se doivent d'être transparentes et irréprochables, l'exemplarité en matière d'efficacité énergétique répond également à une question économique.

En Nouvelle-Calédonie, les achats publics représentent près de 25% du PIB. L'intégration de critères d'efficacité énergétique dans la commande publique peut donc influencer de façon significative l'évolution des pratiques, contribuer au développement du marché des éco-produits et réduire les factures énergétiques des acteurs publics.

De même, dans la gestion de leur patrimoine bâti, dans l'éclairage public et dans la gestion de leurs déplacements, les partenaires publics doivent être exemplaires. Pour cela, ils doivent prendre en compte des critères de performance énergétique et adopter une approche en coût global, c'est-à-dire intégrer les coûts liés à l'utilisation.

L'exemplarité de la puissance publique peut ainsi constituer une vitrine et un vecteur de communication sur les enjeux énergétique et une source d'économies importante.

#### Les pistes d'actions :

Réaliser des diagnostics énergétiques et les plans d'actions associés	\$\$\$\$	CT
Introduire des objectifs énergétiques dans les procédures d'achats et de maintenance des véhicules	\$\$\$\$	CT
Fixer des critères énergétiques dans les consultations pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti	\$\$\$\$	MT

#### Les acteurs :

Gouvernement - ADEME  
 Provinces - Communes – SIGN – SMTU – SMTI  
 Associations

#### Le cadre opérationnel :

Charte écomobilité d'engagement volontaire  
 Appels à projet  
 Formations

## Secteurs transverses

### Levier 23 : La gouvernance



OS5 Structurer un modèle de gouvernance adapté aux défis énergétiques et climatiques

La maîtrise de l'énergie n'est pas une activité sectorielle spécifique du secteur énergétique, mais est une démarche qui fait appel à différents secteurs d'activités. Cette "transversalité" se traduit dans la conception et la mise en œuvre des programmes par la nécessaire concertation et le partenariat avec les décideurs des différents secteurs d'activités.

La réussite d'une politique de maîtrise de l'énergie repose sur la bonne articulation entre l'action des pouvoirs publics, la mobilisation des partenaires et des agents économiques et le fonctionnement du marché. Le rôle et la responsabilité des pouvoirs publics sont de créer le dispositif et les moyens qui permettent que la maîtrise de l'énergie soit partie intégrante de toutes les activités afin d'assurer un véritable service public pour la transition énergétique. La mise en place d'une structure dédiée, facilement identifiable et accessible par les différents acteurs est nécessaire afin promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès de l'ensemble des importateurs, producteurs, sociétés de service et consommateurs d'énergie.

Par ailleurs, les besoins en électricité constituant une grande partie des besoins en énergie de la distribution publique, il est opportun de s'interroger sur l'organisation actuelle du marché de l'électricité et les évolutions souhaitables pour le pays. Ces questions doivent se poser à différents niveaux du système électrique : la production, la distribution et la fourniture d'électricité.

#### Les pistes d'actions :

Adopter une stratégie de maîtrise de l'énergie avec l'appui de l'agence de l'énergie	\$\$\$\$	MT
Adopter une délibération cadre qui reconnaît les orientations stratégiques du STENC et met en œuvre ces orientations suivant des leviers et pistes d'actions proposées		CT

#### Les acteurs :

Gouvernement - Provinces – Communes

#### Le cadre opérationnel :

Délibération création d'un établissement public  
 Délibération taux de la taxe  
 Etudes